# Numéro 34-17

# Aménagement d'une voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie - tronçon du parc agro-urbain au Bois de la Bâtie



# **Priorité**

remplace la mesure Δ4 abandonnée A2 34-9. 6621.2.037

Historique

## Coût: 22.4 MF

Avec demande de cofinancement

### Catégorie de mesures

Mobilité douce

Maître d'ouvrage pilote de la mesure Canton de Genève

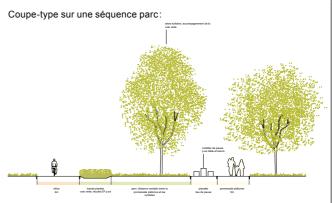
Autre(s) maître(s) d'ouvrage(s)

Bernex, Confignon, Onex, Lancy

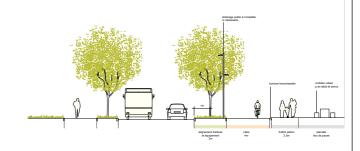
### Plan de localisation



## Représentation explicative de la mesure



Coupe-type sur une séquence urbaine de la voie verte:



#### Description et faisabilité

Suite au succès de la Voie verte d'agglomération en Rive gauche entre les Eaux-Vives et Annemasse et au retour d'expérience usagers réalisé en 2019-2020, le projet de Voie verte Bernex-Bâtie présenté au PA2 (6621.2.037/34-9 - A2) ne répondait plus à l'ambition souhaitée pour ces axes MD structurants. C'est pourquoi les porteurs de projet ont souhaité abandonner la mesure du PA2 et redéposer deux nouvelles mesures :

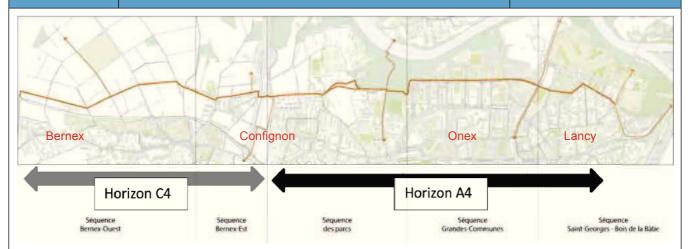
- Un premier tronçon en horizon A4 d'une longueur de 3.6 km du Bois de la Bâtie au Parc agro-urbain (objet de la présente fiche) qui traverse plusieurs typologies d'espaces déjà urbanisés ainsi que des parcs et des bois et dont la connexion avec la Voie verte d'agglomération au niveau de la Jonction fait déjà l'objet de la mesure 6621.2.018/30-11 - A2.
- · Un deuxième tronçon en horizon C4 d'une longueur de 2.4 km du parc agro-urbain à Bernex en lien avec le développement urbain futur de Bernex-Nord où elle rejoint l'axe du tramway sur la route de Chancy.

Mesure 34-17

Aménagement d'une voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie – tronçon du parc agro-urbain au Bois de la Bâtie

Coût: 22.4 MF

Priorité: A4



La Voie verte Bernex-Bâtie désigne un projet d'axe réservé à la mobilité douce composé de plusieurs séquences, propice aux déplacements de tous types (loisirs et fonctionnels) en créant une voirie en site propre. Pour être concurrentielle par rapport aux TIM et complémentaire vis-à-vis des TP, la voie doit rendre le déplacement à vélo sécurisé, confortable, rapide et avec le moins d'interruptions possible.

D'une longueur totale de 6 km, le projet a pour objectifs de créér, en plus d'une infrastructure de mobilité douce, un espace public continu ayant une identité propre, alors que le tracé traverse différentes communes et une multitude de lieux ayant leurs particularités. Le dimensionnement de la voie verte vise l'ambition suivante: 4 m de largeur pour les cycles, 2.5 m pour les piétons (parfois plus quand la situation le permet) et 2 m pour les aménagements paysagers. Ce dimensionnement souhaité est supérieur aux recommandations normatives et vise une voie cyclable bidirectionnelle confortable avec possibilité de dépassement. Les séquences traversées par la voie verte sont multiples et les usages attendus selon les différents tronçons sont variés:

- Séquence des parcs: Ce tronçon permettra de relier le Parc agro-urbain et le Parc des Evaux, tous deux d'importance cantonale. La forte affluence du centre des Evaux sera un bon test d'efficacité de la voie verte, pour son aptitude à capter les flux et à éviter les conflits entre des usages différenciés. L'aménagement permettra également de remédier à la problématique du chemin François-Chavaz, actuellement dangereux, à cause du manque de visibilité et de l'absence d'infrastructures MD sécurisées et en site propre. La mesure 34-19 du paquet MD A4 complète l'aménagement du chemin François-Chavaz hors axe de la voie verte. La passerelle MD entre la presqu'île d'Aîre et le parc des Evaux (6621.2.089/34-11 Ae2) dont la mise en service est prévue fin 2021 permettra de connecter Vernier depuis la Voie verte au niveau du Bois de la Chapelle. La mesure 34-21 du paquet MD A4 assure le maillage entre la voie verte et cette passerelle par le réaménagement de cheminements.
- Séquence Avenue des Grandes Communes: Ce tronçon inclut un réaménagement de façade en façade et une requalification complète de l'axe (projet spécifique intégrant des équipements dédiés aux modes doux fonctionnels: continu, sécurisé et confortable). En effet, à ce jour sur les 26 m de largeur, 14 m sont dévolus aux transports motorisés. La complexité de l'axe (nombreux carrefours, arrêts de transports publics, dessertes des commerces) ainsi que la suppression/réorganisation des places de parking présentent plusieurs défis, ainsi que la passerelle permettant de traverser la route du Pont Butin (interface de transports publics, réinsertion dans le trafic dangereuse). Cependant, les marges de manœuvre offertes par le domaine public sont conséquentes et laissent entrevoir des perspectives très intéressantes (mobilité, accessibilité locale, espaces publics, insertions paysagères). En accompagnement de la voie verte les mesures 34-18 du paquet sécurité A4 et 34-20 du paquet MD A4 viennent compléter la sécurisation et le maillage MD à Onex.
- Séquence Saint-Georges Bois de la Bâtie: Ce tronçon sur un secteur urbain assurera la liaison entre le quartier des Marbriers (en cours de développement) et le Bois de la Bâtie (connexion à la voie verte d'agglomération). Le projet inclura le chemin du Crédo, très fréquenté aux entrées et sorties d'école ainsi que l'avenue du Petit-Lancy et la route de Saint-Georges/avenue du Cimetière.

La continuité et la lisibilité de l'ensemble du parcours pourront être assurées par la constance et la répétition de certains principes d'aménagements paysagers. Ainsi, les séquences définies correspondent à différents types d'aménagements d'espaces publics proposés en accompagnement de la voie verte, en adéquation avec la spécificité du secteur traversé.

Mesure 34-17

# Aménagement d'une voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie – tronçon du parc agro-urbain au Bois de la Bâtie

Coût: 22.4 MF

Priorité: A4

<u>Tronçon C4:</u> de la voie verte sera coordonné avec les horizons de planifications des quartiers qu'elle traversera, quartiers Abarois, Grouet et Stand prévus au-delà de 2031. En attendant ces développements, les déplacements cycles et piétons entre le Parc argo-urbain et la route de Chancy pourront être assurés par d'autres itinéraires.

Etat d'avancement des études: En 2019-2020, le canton de Genève a effectué une étude préliminaire ayant permis de préciser la faisabilité du projet, son tracé et les ambitions en partenariat avec les communes. L'étude a permis de préciser la maturité foncière du projet et notamment que le projet repose en grande partie sur du domaine public communal (66%) et cantonal (20%). L'aménagement de la voie implique cependant des emprises complémentaires sur des surfaces privées (environ 5 800 m²). Quelques points durs ont déjà été identifiés et devront faire l'objet d'une attention particulière dès les prochaines phases d'études (deux villas au chemin des Tacons, une décharge municipale chemin François-Chavaz, des espaces extérieurs au droit d'une copropriété rue du Vieux Moulin, deux parcelles en mains privées, une zone de stationnement et des espaces boisés route de Loëx). Au niveau de la route de Loex et du chemin des Tacons, la largeur actuelle n'est pas suffisante pour accueillir la voie verte, même si le stationnement est supprimé. Il est donc nécessaire de procéder à des acquisitions foncières.

#### Opportunité et utilité

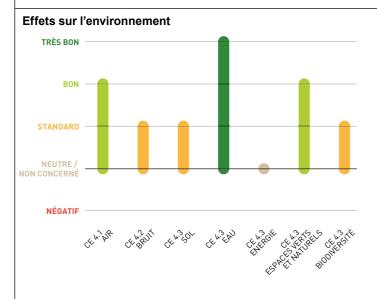
La mesure contribue essentiellement aux stratégies :

- U9 par le lien qualitatif que cette voie verte permettra entre les secteurs d'habitat et d'emplois, existants et futurs, traver-
- M4 grâce à la création d'un itinéraire cyclable en site propre qui permet de relier efficacement l'axe Bernex-Onex-Lancy au cœur d'agglomération.
- M8 par un gabarit augmenté pour permettre une cohabitation apaisée entre piétons et vélos et permettant l'aménagement d'espaces publics attractifs.
- M10 par la création d'un itinéraire en site propre avec un traitement adapté des carrefours et un gabarit permettant de minimiser les conflits potentiels entre piétons et vélos, ainsi qu'avec le trafic TIM.
- EP4 en donnant plus d'espace aux MD pour encourager le report modal.
- EP5 par la végétalisation qui renforce l'intégration paysagère du projet.

La mesure permet de relier rapidement et efficacement le pôle multimodal de Vailly à Bernex au centre-ville de Genève. En chemin, il est possible de rejoindre Châtelaine et le Lignon, en franchissant le Rhône, ainsi que plusieurs centres de formation professionnelle. Une liaison préexistante au niveau de Bernex permet de connecter Aire-la-Ville. Au niveau de l'avenue des Grandes-Communes, un projet de requalification de façade à façade est prévu afin de repenser le rapport au quartier et l'insertion de cette artère dans le milieu urbain.

En améliorant la mobilité douce, la voie verte participera à améliorer la qualité du système global de transport et à offrir une véritable alternative aux TIM. La voie verte offre un itinéraire sûr et efficace, accessible à tous et connecté à l'ensemble du réseau de transport en commun (gares, arrêts TPG).

La voie verte permet d'améliorer la qualité paysagère, de renforcer plusieurs corridors écologiques et de contribuer à une meilleure qualité de vie. Elle est aussi un lieu de rencontre, de détente et de loisir pouvant accueillir diverses animations ponctuelles ou des équipements et permet de relier diverses infrastructures existantes ou à venir.



Réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores: améliore la part modale des TP et de la MD; encourage les modes doux, marche et vélo (cheminements piétons, pistes cyclables, stationnements et promotion de l'utilisation du vélo) en site propre; prévoit des zones piétonnes ou de détente; prévoit des zones d'interdiction de circuler et des mesures contraignantes pour les TIM.

Protection et valorisation des ressources naturelles: étudie les possibilités d'optimiser les surfaces; l'état des sols et des zones de pleine terre restent identiques à l'actuel; gère les eaux de ruissellement de façon enterrée et centralisée, ainsi qu'à ciel ouvert; crée des nouveaux espaces naturels et paysagers et améliore l'accessibilité, notamment des existants; prévoit des plantations d'espèces indigènes ou adaptables aux changements climatiques; Concernant le respect de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels et verts, l'insertion de la voie verte dans les milieux urbains est l'occasion

Mesure 34-17

# Aménagement d'une voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie – tronçon du parc agro-urbain au Bois de la Bâtie

Coût: 22.4 MF

Priorité: A4

de requalifier certains axes en améliorant leur qualité urbaine et environnementale: espaces publics, plantation, arborisation, réduction des îlots de chaleur, apport en biodiversité, augmentation des surfaces perméables, traitement des eaux à la source et redistribution pour les plantations.

L'aménagement de la voie verte nécessitera une emprise sur les SDA aux endroits suivants: dans le parc des Evaux (environ 1'800 m² actuellement en zone de verdure), le long de la route de Loëx (environ 400 m²) et du chemin des Tacons (environ 1'700 m²) et à long terme dans le secteur de Bernex Nord (environ 18'000 m²).

#### Lien avec d'autres mesures du PA4

- Paquet forfaitaire Sécurité A4 34-18 Modérations de trafic dans la Cité d'Onex
- Paquet forfaitaire MD A4 34-19 Amélioration et sécurisation de l'accès modes doux aux Evaux en accompagnement de la Voie verte Bernex-Bois de la Bâtie
- Paquet forfaitaire MD A4 34-20Amélioration et sécurisation des pistes cyclables et parcours piétons à Onex en accompagnement de la Voie verte Bernex-Bois de la Bâtie
- Paquet forfaitaire MD A4 34-21 Amélioration des connexions MD entre Onex et la passerelle sur le Rhône en accompagnement de la Voie verte Bernex-Bois de la Bâtie
- UD4-13 Bernex

### Jalons et état de planification

valorio di diai do piarinioation	
Étude préliminaire	11.2019 / 11.2020 (terminée)
Étude d'avant-projet	12.2021 / 12.2022
Étude de projet	01.2023 / 12.2024
Autorisation / permis de construire	01.2025 / 12.2025
Travaux	01.2026 / 12.2026
Mise en service	01.2027

#### Coût

- · Estimation du coût: 22.4 MF HT
- Estimation du coût imputable global: 22.4 MF HT (19.8 MF HT de travaux + 2.6 MF d'acquisitions foncières)

### Répartition du financement

Pour la mesure en horizon A uniquement:

Canton de Genève: 57.3% (dont env. ¾ de subvention aux

Onex: 30.1% Lancy: 5.4% Confignon: 4.2% Bernex: 3%

communes)

### Documents mis à disposition

Étude préliminaire Voie verte Bernex-Bois de la Bâtie (2020)